

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 juin 2023

A l'ouverture de la séance :

Conseillers en exercice	11	L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire. Présents : Annemarie BART, Fabrice, Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Absent : Jean REY Représenté : Jean REY représenté par Bernard RAIZER
Conseillers présents	10	
Conseillers absents	01	
Conseillers représentés	01	
•		
Convocation reçue par les conseillers municipaux le 30 mai 2023	11	

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a un pouvoir pour cette séance :

- Jean REY donne pouvoir à Bernard RAIZER.

Monsieur Daniel BOSQUET est nommé secrétaire de séance.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du conseil municipal du 14 avril 2023.
- Délibérations :
 - Subventions aux associations.
 - Décision modificative / budget supplémentaire.
 - Convention mise en œuvre de la médecine préventive - Année 2023.
 - Retrait de la délibération n°10/2023 relative à la desserte en eau potable du Projet du Foreston sur la Commune du Sauze-du-Lac, en attente d'éléments complémentaires
- Questions diverses.
 - Jardin communal
 - Embauche agent saisonnier
 - Défibrillateurs Parc animalier et Port Saint Pierre
 - Terrain AB310
 - SCOT
 - Conseil départemental, affaires sociales
 - Etat des tuyaux d'approvisionnement en eau du Village
 - Assemblée Générale Communes rurales Savines, gestion future de l'eau
 - Fête du village
 - Inauguration du city parc

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2023 :

Monsieur le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 14 avril 2023.

Le Compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

Abstention : Jean-Michel MAURE

Il précise qu'il s'abstient car il n'a pas assisté au conseil municipal précédent de ce fait, il ne peut pas valider un compte-rendu d'un conseil municipal auquel il n'a pas assisté.

I. Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la délibération.

Il propose le tableau des subventions.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Décision modificative/budget supplémentaire

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'excédent de l'année dernière n'a pas été reporté cette année. Il faut donc faire une modification sur le budget de cette année en passant par le vote d'un budget supplémentaire. La somme est prévue en réserve foncière. Il précise que c'est une régularisation d'écriture.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Convention mise en œuvre de la médecine préventive-Année 2023

Monsieur le maire présente la convention de mise en œuvre de la médecine préventive qui arrive à échéance cette année, il précise qu'il s'agit d'une obligation.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande si cela concerne les visites médicales.

Monsieur le maire répond positivement.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Retrait de la délibération n°10/2023 relative à la desserte en eau potable du Projet du Foreston sur la Commune du Sauze-du-Lac, en attente d'éléments complémentaires

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°10/2023 concernant le dossier relatif à la desserte en eau potable du Projet du Foreston sur la commune du Sauze du Lac.

Monsieur le maire fait un résumé du projet qui a été présenté au dernier conseil. Le projet qui avait été validé. Cependant il y a eu des incompréhensions. L'idée est d'avancer dans un certain consensus. Afin d'avancer sereinement, Monsieur le maire informe qu'il a demandé à l'IT05 de faire une étude sur ce projet. Par la suite le projet pourrait être reproposé dans un prochain conseil.

Monsieur Jean Michel MAURE pense que la présentation du projet n'était pas suffisamment claire. Il dit qu'il faudrait mettre des conditions au projet afin de sécuriser la situation et voudrait comprendre vraiment comment cela va se passer avant de pouvoir donner une décision.

Madame Jacqueline DURAND trouve que les choses se sont faites trop rapidement.

Monsieur le Maire répond que le projet n'est peut-être pas encore assez mûr.

Madame Jacqueline DURAND rajoute que le projet ne lui convient pas et qu'elle restera à l'écoute des résidents de la commune.

Monsieur Jean-Michel MAURE trouve que c'est important de prendre les avis des résidents de la commune et pense qu'il serait bien de faire une réunion publique avant de prendre une décision, afin de recueillir les avis de chacun.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas opposé à faire une réunion d'information.

Monsieur Fabrice BELLET dit qu'il serait bien d'avoir des avis concernant le côté technique par des professionnels.

Monsieur le Maire lui répond que les personnes extérieures à la commune c'est une bonne chose.

Monsieur Jean-Michel MAURE demande si l'étude faite par IT05 sera basée sur le plan proposé par GROEBLI.

Monsieur le Maire répond positivement et ajoute que l'IT05 a le schéma de l'eau en intégralité pour faire un travail adapté.

Monsieur le maire propose de retirer cette délibération.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cedric GILLY, Jean Michel MAURE.

Abstention : Annemarie BART, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Bernard RAIZER, Jean REY.

V. Questions diverses

a) Jardin communal

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête a été distribuée à chaque résident de la commune concernant la participation au jardin communal. Seulement 5 personnes ont répondu positivement à cette enquête par conséquent le jardin communal n'est pas maintenu.

b) Embauche agent saisonnier

Monsieur le maire informe que la mairie a trouvé un agent technique pour la saison estival, Monsieur Hasdine SLIMANI sera présent pour la saison d'été afin de remplacer les agents qui partent en vacances et de plus faire face au surplus de travail l'été. Monsieur Dominique FAYEAUX demande qu'elles seront les horaires de Monsieur SLIMANI.

Monsieur le maire lui répond que c'est un contrat de 35h semaine, il commencera sa journée à 8h du matin et aura une pause de 1 heure lors du repas.

c) Défibrillateurs Parc animalier et Port Saint Pierre

Monsieur le maire informe qu'une demande pour installer un défibrillateur au chemin des grisons a été faite et en profite pour reparler de la demande qui avait été faite pour Port Saint Pierre.

Monsieur Jean-Michel MAURE dit qu'il serait préférable qu'il y en ai un à Port Saint Pierre car il y a plus de monde sur le domaine public, il serait plus utile.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de défibrillateur dans le poste de secours de Port Saint Pierre.

Madame Jacqueline DURAND dit qu'en installer deux feraient beaucoup et demande si c'est une obligation.

Monsieur le Maire lui répond que non, ce n'est pas une obligation.

Monsieur Jean Michel MAURE rajoute que les grisons est un endroit privé tandis que Port Saint Pierre est un lieu public.

d) Débroussaillage

Monsieur le maire informe d'un courrier reçu concernant le débroussaillage. Chaque résident de la commune recevra un dépliant pour informer du débroussaillage obligatoire dans la commune car celle-ci est considérée comme zone à risques.

Monsieur Cedric GILLY dit qu'il faudrait entretenir le terrain en dessous de sa propriété.

Monsieur le Maire lui répond que tout ce qui appartient à la commune sera fait également, par la même entreprise que l'année dernière.

e) Terrain AB31

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le jugement concernant la parcelle AB310 a été rendu en date du 11/05/2023. Le terrain AB310 appartient bien à la commune du Sauze du Lac.

f) SCOT

Monsieur le maire présente le document nommé « qu'est-ce que le SCOT ? ». Le SCOT s'impose à nous du fait des lois climats et résilience ce qui permettra d'avoir un PLU plus léger.

Cela correspond à un schéma de cohérence qui doit rentrer dans les nouvelles règles : diminution de l'artificialisation des sols, à terme d'ici 10 ans. Ainsi, les terrains constructibles seront réduits de 50 pourcents. Les terrains constructibles actuels ne pourront peut-être pas être construit plus tard. Les permis de construire seront certainement plus durs à obtenir. Monsieur le Maire propose de faire venir la spécialiste qui a été embauché à la CCSP (communauté de commune de Serre-Ponçon) afin de faire une réunion d'information générale à la commune pour tous les propriétaires, pour faire ressortir les obligations légales. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le document d'information SCOT à l'accueil de la mairie pour information.

g) Conseil départemental, affaires sociales

Monsieur le Maire informe avoir participé à une réunion au conseil départemental concernant les affaires sociales. 1000 salariés seulement ont été affectés aux affaires sociales. Le problème est que la population est en manque d'information sur les droits possibles de chacun. Ils vont donc essayer de travailler sur ce problème pour que l'information descende et les demandes remontent car des dotations ne sont pas toujours utilisées.

h) Etat des tuyaux d'approvisionnement en eau du Village

Monsieur le maire dit qu'il faudrait voir l'état intérieur des tuyaux en mettant des caméras ou alors avec des sondes. Il va contacter une entreprise pour se renseigner.

Madame Annemarie BART dit que c'est une bonne idée de faire un examen technique.

i) Assemblée Générale Communes rurales Savines, gestion future de l'eau

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à l'assemblée générale des Communes rurales en présence de la ministre. Il en est ressorti un problème de gestion de l'eau pour les 17 communes de la Communauté de commune de Serre-Ponçon. La ministre a précisé que le but du gouvernement est que ce soit les communautés de communes qui prennent la gestion de l'eau. En aucun cas une commune ne pourra rester seule.

j) ONF – entretien sentier demoiselle coiffées

Monsieur le maire annonce que l'entretien du sentier des demoiselles coiffées commencera le 14 juin.

k) Fête du village

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que la fête du village aura lieu le 29 juillet. Le repas sera fait par le restaurant la Demoiselles, ça sera un repas froid au tarif de 18 euros par personne pour les adultes et 9 euros pour les enfants.

Monsieur Jacques BONNIN que l'information sera distribuée dans courant de la semaine prochaine, les réponses seront attendues avant le 20 juillet au plus tard.

Monsieur le Maire dit qu'un concours de boule pourra être organisé si des personnes volontaires se manifestent.

l) Fibre

Monsieur Jacques BONNIN annonce que la commune sera éligible à la fibre le 25 juillet. Il informe que pour connaître l'éligibilité de chaque logement il faut se rendre sur le site de la fibre.fr.

m) Travaux tennis

Monsieur le Maire annonce que les travaux pour le terrain de tennis débiteront à la fin du mois.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande si le terrain sera refait en totalité.

Monsieur le Maire lui répond que oui.

Monsieur Dominique FAYEAUX informe qu'il y a de dangereux trous à côté du terrain de tennis.

Monsieur le Maire lui répond qu'il va aller voir.

h) Inauguration du city parc

Monsieur Jacques BONNIN rappelle que l'inauguration du city parc aura lieu ce samedi. Le repas sera servi devant la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons besoin de plusieurs barbecues car nous n'en avons que 2 pour le moment.

Monsieur Dominique FAYEAUX demande à quoi vont servir les trous qui ont été fait à côté du city parc.

Monsieur le maire lui répond que c'est pour implanter des arbres et des buissons, il précise qu'ils sont taillables.

Monsieur Dominique FAYEAUX dit que c'est dommage d'avoir implanter les mobiles de musculation dans l'herbe car cela va demander de l'entretien supplémentaire.

i) Fête de port saint pierre

Monsieur Jacques BONNIN demande à Madame Annemarie BART où elle en est dans l'avancement de la fête qu'elle souhaite organiser à Port Saint Pierre le 12/08/2023.

Madame Annemarie BART lui répond que les résidents de Port Saint Pierre sont d'accord pour l'aider.

Monsieur Jacques BONNIN propose à Madame Annemarie BART de se rendre tous les deux au snack de Port Saint Pierre pour demander des devis.

j) Travaux de Monsieur Gilly

Monsieur Dominique FAYEAUX demande quand est-ce que les travaux du belvédère vont commencer.

Monsieur le maire lui répond que sa commencera en septembre prochain.

k) Goudronnage

Monsieur Cédric GILLY informe que plusieurs trous qui serait à reboucher sur la commune.

Monsieur le maire lui propose d'aller voir ensemble afin qu'il puisse constater les endroits précis.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h10.

Affichage des délibérations effectué le 12/06/2023 à 16h00



Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 05 juin 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Bernard RAIZER, Fabrice BELLET, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Annemarie BART, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY.</p> <p>Absent : Jean REY</p> <p>Représenté : Jean Rey représenté par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	10	
Conseiller absent	01	
Conseiller représenté	01	
•		
Date de convocation		
30 mai 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'une somme globale est prévue au Budget Primitif concernant l'article 65748 pour les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé. Dès à présent, il convient de répartir cette somme aux différentes associations.

Le vote se fait par demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **LA REPARTITION SUIVANTE :**

Nom de l'association	Montant demandé	Subventions 2022	
Comité départemental de voile 05	1000€	250.00 €	Montant attribué : 250.00€
ADMR	/	250.00 €	Montant attribué : 250.00€
ACCA	/	250.00 €	Montant attribué : 250.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Savines le Lac	200.00€	250.00 €	Montant attribué : 250.00€
Association Ski Club Nature Serre-Ponçon	300.00€	250.00€	Montant attribué : 250.00€

D'ACCORDER les subventions pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Le Maire
Jacques BONNIN
Bernard RAIZER
1ER ADJOINT

Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 05 juin 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY</p> <p>Absents : Jean REY</p> <p>Représentés : Jean Rey représenté par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	10	
Conseillers absents	01	
Conseillers représentés	01	
•		
Date de convocation		
30 mai 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Budget supplémentaire 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une omission lors de l'élaboration du budget 2023.

Il précise que le budget a été voté en équilibre, mais sans l'excédent de résultat d'investissement d'un montant de 286 441,59 €. La préfecture a confirmé qu'une régularisation peut se faire sous la forme d'un budget supplémentaire au prochain conseil municipal.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif.

Le budget supplémentaire s'équilibre avec un montant supplémentaire comme suit :

0.00 Euros pour la section fonctionnement.
286 441.59 Euros pour la section investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE VOTER** le budget supplémentaire 2023 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des opérations pour la section d'investissement.
- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire qui s'équilibre avec un montant supplémentaire comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Investissement	+286 441.59 €	+286 441.59 €

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	698 249.06 €	698 249.06 €
Investissement	632 204.01 €	632 204.01 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

 Jacques BONNIN
 Bernard RAIZER
 05/06/2023
 1ER ADJOINT

Arrondissement de Gap



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION : Séance du 05 juin 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY</p> <p>Absents : Jean REY</p> <p>Représentés : Jean REY représenté par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	10	
Conseillers absents	01	
Conseillers représentés	01	
•		
Date de convocation		
30 mai 2023		
•		
Pour	11	
Contre	00	
Abstention	00	
•		
Annexe		

OBJET : Convention mise en œuvre de la médecine préventive - Année 2023.

La commune doit adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes : Médicom.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par le service Médicom. Il précise que les missions regroupent l'action en milieu de travail (AMT), le suivi médical des agents et l'activité connexe.

Le Service de Santé au Travail a pour vocation de mobiliser les compétences nécessaires pour prévenir toute altération de la santé des agents, pour veiller à leur sécurité et pour œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de travail et leur maintien dans l'emploi.

Toute modification législative ou réglementaire de ces dispositions générales sera tacitement incluse dans la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
D'AUTORISER la signature de l'adhésion à la convention de la médecine préventive.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Bernard RAIZER

Jacques BONNIN
1ER ADJOINT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION : Séance du 05 juin 2023

Conseillers en exercice	11	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RAIZER Bernard, Maire.</p> <p>Présents : Annemarie BART, Fabrice BELLET, Bernard RAIZER, Daniel BOSQUET, Jaques BONNIN, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cédric GILLY, Jean-Michel MAURE, Jean REY</p> <p>Absents : Jean REY</p> <p>Représentés : Jean REY représenté par Bernard RAIZER</p> <p><i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i></p>
Conseillers présents	10	
Conseillers absents	01	
Conseillers représentés	01	
•		
Date de convocation		
30 mai 2023		
•		
Pour	06	
Contre	00	
Abstention	05	
•		
Annexe		

OBJET : Retrait délibération N°10/2023 relative à la desserte en eau potable du Projet du Foreston sur la Commune du Sauze du Lac, en attente d'éléments complémentaires

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°10/2023 concernant le dossier de la desserte en eau potable du Projet du Foreston sur la Commune du Sauze du Lac, en attente d'éléments complémentaires
La délibération concerne le dossier relatif à la desserte en eau potable du Projet du Foreston sur la commune du Sauze du Lac.

Monsieur le maire fait un résumé du projet qui a été présenté au dernier conseil. Cependant il y a eu des compréhensions. L'idée est d'avancer dans un certain consensus. Afin d'avance sereinement, Monsieur le maire informe qu'il a demandé à l'IT05 de faire une étude sur ce projet. Par la suite le projet pourrait être reposer dans un prochain conseil.

Monsieur le maire propose de retirer cette délibération.

Monsieur le Maire met au vote le projet de délibération : la délibération est votée à la majorité des membres présents et représentés.

Pour : Fabrice BELLET, Jacqueline DURAND, Dominique FAYEAUX, Carine GALLI, Cedric GILLY, Jean Michel MAURE.

Abstention : Annemarie BART, Jacques BONNIN, Daniel BOSQUET, Bernard RAIZER, Jean REY

Monsieur le maire propose de retirer cette délibération.

Le Maire **Jacques BONNIN**
Bernard RAIZER **1ER ADJOINT**